

**CONVENTION DE LOCATION DE MATERIEL
COMMUNAL ANNEE 2025**



Entre Monsieur le Maire de la Commune de LANDUNVEZ

Et
.....
Adresse :
.....
Tél :

1 – DATE DE LA LOCATION :

2 – MONTANT DE LA LOCATION

Table (+ 3 chevalets) : 2,50 €
Chaise : 0.80 €

	Prix unitaire	Quantité demandée	Prix Total
Table	2,50 €		
Chaise	0.80€		

La durée de location du matériel en semaine est de 24 heures ou par week-end.

Le montant de la location du matériel est à régler au moment du retrait du matériel.

3 – MONTANT DE LA CAUTION

Une caution de 100 € est demandée (chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public). Elle sera restituée si le règlement est respecté.

4 – HORAIRES DE RETRAIT ET RETOUR DU MATERIEL

Le matériel sera retiré le vendredi à 8h00, 13h30 et 16h45 et rapporté le lundi à 8h00, 13h30 et 17h15 en présence d'André LE GALL (☎ 06.72.70.04.04).

Fait à Landunvez, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

L'organisateur,

Le Maire, Christophe COLIN

Par délégation André LE GALL DST